

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONCOURS SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATION



PROGRAMME 122

CONCOURS SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATION

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Stanislas BOURRON

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n° 122 : Concours spécifiques et administration

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » regroupe des aides spécifiques gérées par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et attribuées aux collectivités territoriales, ainsi que les moyens attribués à la direction générale des collectivités locales (DGCL) pour la mise en œuvre des deux programmes de la mission (élaboration et suivi du cadre normatif des collectivités territoriales).

En effet, au-delà des dotations versées de manière récurrente, l'État alloue des aides aux collectivités confrontées à des circonstances exceptionnelles, telles que des événements climatiques ou géologiques de grande ampleur. Ces aides, liées à la mise en œuvre de la solidarité nationale, sont susceptibles de bénéficier à toutes les catégories de collectivités. Elles constituent l'action n°01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ». Cette action comprend notamment les subventions destinées à soutenir les collectivités en difficultés financières graves à la suite de circonstances exceptionnelles. Fin 2020, à ce titre, une avance de 25,7M€ a été attribuée à plusieurs collectivités des Alpes-Maritimes au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques (DSEC) afin de permettre de lancer les premiers travaux reconstruction, à la suite de la tempête Alex survenue en octobre 2020.

Les crédits d'investissement pour les applications de la DGCL ayant été transférés sur le programme 216 au 1er janvier 2020, à la suite de la création de la direction du numérique (DNUM), l'action n°02 « Administration des relations avec les collectivités territoriales » retrace les coûts de fonctionnement courant, d'immobilier et d'informatique pour le matériel courant et les petits projets de la DGCL.

L'action n°04 « Dotations Outre-mer » reprend les dotations initialement inscrites sur le programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » et transférées, depuis le 1er janvier 2009, sur le programme 122 « Concours spécifiques et administration ».

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » est doté d'un unique objectif, qui vise à mesurer la réactivité des services instructeurs et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le traitement des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par un événement climatique ou géologique de grande ampleur.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle

INDICATEUR 1.1

Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle

INDICATEUR

1.1 – Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries	mois	7,83	9,73	8	8,96	9,55	6

Commentaires techniques

Source des données : Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Mode de calcul : cet indicateur est calculé par les services de la DGCL, à partir de l'élaboration de tableaux de suivi. Le délai moyen de versement de l'aide correspond au délai entre la date de l'événement climatique ou géologique et la date de la 1^{re} délégation de crédits en AE (hors avances). L'indicateur prend en compte les délégations d'AE opérées dans l'année au titre des intempéries survenues au cours de la gestion ou d'une gestion antérieure.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation 2020 est portée à 9,55 mois. Elle prend en compte tous les versements d'AE opérés au cours de la gestion 2020 au titre de la dotation de solidarité (DSEC). 15 départements ont bénéficié de ce dispositif pour 23 demandes de subvention transmises aux services de la DGCL. Certains départements ont en effet été touchés par différentes intempéries au cours d'une même année.

Une nouvelle procédure d'instruction des dossiers avait été mise en place au début de la gestion 2019 afin de raccourcir les délais de traitement des demandes. Seuls les dossiers nécessitant un arbitrage spécifique sont présentés au cabinet de la ministre, les dossiers ne posant pas de difficultés particulières sont validés par le directeur général.

L'année 2020 a été marquée par un dépassement des prévisions de la cible (6 mois) inscrite au PAP 2020. Cette situation s'explique par deux éléments : d'une part, un nombre important de dossiers présentant des dégâts supérieurs à 1 M €, pour lesquels la procédure d'instruction est plus longue car nécessite l'intervention d'une mission du CGEDD ou d'une mission interministérielle (lorsque le montant des dégâts est supérieur à 6M€) ; d'autre part le contexte particulier de la crise sanitaire qui a pu ralentir le déroulement des missions d'inspection nécessaires à l'évaluation du montant des dégâts éligibles. Toutefois, l'indicateur marque une amélioration par rapport à la réalisation 2019 et, si l'on exclut deux dossiers concernant des intempéries de 2018 les 21 autres délégations réalisées l'ont été dans un délai de 8,50 mois en moyenne. Ces délais d'instruction et de versement ne sont pas incompatibles avec le versement, en amont de la décision finale d'attribution, d'avances au titre de la dotation si la situation des collectivités concernées le justifie.

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales			99 000 000 29 493 195	99 000 000 29 493 195	99 000 000
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	551 826 644 100	85 000		636 826 644 100	722 976
04 – Dotations Outre-Mer			142 932 539 142 326 652	142 932 539 142 326 652	142 932 539
Total des AE prévues en LFI	551 826	85 000	241 932 539	242 569 365	242 655 515
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+76 977 (hors titre 2)		+76 977	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+42 389 317 (hors titre 2)		+42 389 317	
Total des AE ouvertes		285 035 659 (hors titre 2)		285 035 659	
Total des AE consommées	644 100	0	171 819 847	172 463 948	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales			57 922 294 65 476 746	57 922 294 65 476 746	57 922 294
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	514 951 642 598	85 200		600 151 642 598	686 301
04 – Dotations Outre-Mer			142 932 539 142 326 652	142 932 539 142 326 652	142 932 539
Total des CP prévus en LFI	514 951	85 200	200 854 833	201 454 984	201 541 134
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+76 977 (hors titre 2)		+76 977	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+39 369 676 (hors titre 2)		+39 369 676	
Total des CP ouverts		240 901 637 (hors titre 2)		240 901 637	
Total des CP consommés	642 598	0	207 803 398	208 445 996	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2019 Consommation 2019			Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	1 396		94 000 000 51 587 092	94 000 000	94 000 000 51 588 488
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	551 826 3 997 565	2 312 000 388 251	-51 185	2 863 826	2 933 700 4 334 631
04 – Dotations Outre-Mer			141 215 809 141 210 020	141 215 809	141 215 809 141 210 020
Total des AE prévues en LFI	551 826	2 312 000	235 215 809	238 079 635	238 149 509
Total des AE consommées	3 998 961	388 251	192 745 927		197 133 140

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2019 Consommation 2019			Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	1 396		128 701 659 88 302 866	128 701 659	128 701 659 88 304 262
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	514 951 3 919 853	2 402 200 353 730	2 247	2 917 151	2 987 025 4 275 831
04 – Dotations Outre-Mer			141 215 809 141 210 020	141 215 809	141 215 809 141 210 020
Total des CP prévus en LFI	514 951	2 402 200	269 917 468	272 834 619	272 904 493
Total des CP consommés	3 921 249	353 730	229 515 133		233 790 113

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 998 961	551 826	644 100	3 921 249	514 951	642 598
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 998 961	551 826	644 100	3 921 249	514 951	642 598
Titre 5 – Dépenses d'investissement	388 251	85 000	0	353 730	85 200	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	388 251	85 000	0	353 730	85 200	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	192 745 927	241 932 539	171 819 847	229 515 133	200 854 833	207 803 398
Transferts aux collectivités territoriales	192 629 327	241 932 539	171 923 729	229 466 215	200 854 833	207 780 398
Transferts aux autres collectivités	116 600	0	-103 882	48 918	0	23 000
Total hors FdC et AdP		242 569 365			201 454 984	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+42 466 294			+39 446 653	
Total*	197 133 140	285 035 659	172 463 948	233 790 113	240 901 637	208 445 996

* y.c. FdC et AdP

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	83 949	86 150	76 977	83 949	86 150	76 977
Total	83 949	86 150	76 977	83 949	86 150	76 977

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2020		76 977		76 977				
Total		76 977		76 977				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/03/2020		23 018 627		19 998 986				
Total		23 018 627		19 998 986				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020							629 310	629 310
Total							629 310	629 310

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		20 000 000		20 000 000				
Total		20 000 000		20 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		43 095 604		40 075 963		629 310		629 310

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales		99 000 000 29 493 195	99 000 000 29 493 195		57 922 294 65 476 746	57 922 294 65 476 746
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales		636 826 644 100	722 976 644 100		600 151 642 598	686 301 642 598
04 – Dotations Outre-Mer		142 932 539 142 326 652	142 932 539 142 326 652		142 932 539 142 326 652	142 932 539 142 326 652
Total des crédits prévus en LFI *	0	242 569 365	242 569 365	0	201 454 984	201 454 984
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+42 466 294	+42 466 294		+39 446 653	+39 446 653
Total des crédits ouverts	0	285 035 659	285 035 659	0	240 901 637	240 901 637
Total des crédits consommés	0	172 463 948	172 463 948	0	208 445 996	208 445 996
Crédits ouverts - crédits consommés		+112 571 711	+112 571 711		+32 455 640	+32 455 640

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

L'année 2020 s'est traduite par une ouverture de crédits de 285 M€ en AE et 241 M€ en CP. Sur l'exercice 2020, la consommation réelle d'AE s'élève à 186 M€ (et non aux 172 M€ affichés). Cette différence s'explique par le retraitement des minorations d'engagements juridiques d'années antérieures qui viennent artificiellement diminuer le montant de crédits consommés au cours de l'exercice. Le taux de consommation des AE ouvertes est donc de 65%. Concernant les CP, la consommation au 31 décembre 2020 était de 208 M€, soit 86,5%.

Ce taux de consommation peut notamment s'expliquer par la nature même de la DSEC, compte tenu du caractère incertain et imprévisible des événements climatiques qui déclenchent son versement. Une partie importante des crédits non consommés sur le programme à la fin de l'exercice budgétaire 2020, au titre, par exemple, de la libération de la réserve de précaution ou du « fonds exceptionnel des départements » a d'ailleurs vocation à être reportée pour faire face aux besoins prévisibles de crédits à décaisser au titre de la tempête Alex. L'article 102 de la loi de finances pour 2021 a, en conséquence, déplafonné le montant des crédits susceptibles d'être reportés sur le programme 122.

Par ailleurs, la mise en place du dispositif de compensation par l'Etat des frais de garde des élus locaux a eu lieu au début de l'année 2021 : les crédits nécessaires aux remboursements à effectuer au titre de l'année 2020 font donc l'objet d'un report de crédits et seront consommés en 2021.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	234 669 365	234 669 365	0	193 554 984	193 554 984
Amendements	0	+7 900 000	+7 900 000	0	+7 900 000	+7 900 000
LFI	0	242 569 365	242 569 365	0	201 454 984	201 454 984

L'amendement n°1182, adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale a conduit à majorer de 900 000 € en AE=CP les crédits inscrits en PLF 2020 pour le programme 122 au titre de la compensation du transfert des aéroports de Bora-Bora, Raiatea et Rangiroa à la collectivité de Polynésie française à compter initialement du 1^{er} avril 2020 mais qui a lieu dans les faits à partir du 1^{er} octobre 2020

Par ailleurs, l'amendement n° II-756 adopté en première lecture au Sénat est venu augmenter, à partir de la somme de 10 M€ qui avait été provisionnée sur la dotation « élu local », de 7 M€ en AE=CP les crédits du programme 122 afin de permettre le remboursement aux membres du conseil municipal par la commune des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions du conseil municipal dans les communes de moins de 3 500 habitants, conformément aux dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Au regard des évolutions de la LFI 2020, une nouvelle sous-action 0122-01-22 « Remboursement frais de garde élu local » a été créée sur l'action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au titre de la gestion 2020, les crédits prévus en LFI sur le programme 122 ont été complétés par :

1) L'arrêté du 25 mars 2020 portant report de crédits de l'année 2019 sur l'année 2020 pour un montant total de 23 018 627€ en AE et 19 998 986€ en CP.

Les crédits reportés se décomposent de la manière suivante :

- 8 900 000 € en AE=CP au titre du fonds d'urgence pour les départements, correspondant au solde entre 25M€ et le montant de 16,1M€ effectivement octroyé à la collectivité de Saint-Martin en 2019, afin de contribuer au financement des travaux de reconstruction à la suite des dégâts causés par l'ouragan Irma en septembre 2017 et encadrés par un avenant signé en 2019 au protocole financier établi en 2017.
- 13 816 430 € en AE et 10 773 217,86 € en CP pour la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC), avec une distinction entre :
 - Le solde entre les crédits délégués aux préfetures pour des dossiers de calamités publiques et qui n'ont pu être consommés en raison de non prises en compte de certaines demandes par les plateformes : 161 938,78 € en AE et 405 608,96 € en CP.
 - Le reliquat des demandes de report à hauteur de 13 654 491 € en AE et 10 367 608,91 € en CP correspondant à des besoins certains sur la dotation « catastrophes naturelles ».
- 51 133,39 € en AE et 68 881,26 € en CP correspondant aux reliquats des crédits de fonctionnement du comité des finances locales et de deux autres instances de dialogue avec les élus locaux (Conseil national d'évaluation des normes ou CNEN et commission consultative sur l'évaluation des charges ou CCEC), qui n'avaient pas été utilisés en 2019 et qui étaient nécessaires pour permettre le fonctionnement de ces instances en 2020.
- 51 063,53 € en AE et 56 886,43 € en CP pour le fonctionnement de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

- 200 000 € en AE=CP sur l'action 2 « Administration des relations avec les collectivités locales » afin de financer les frais liés à l'installation de la nouvelle sous-direction créée au sein de la DGCL, les dépenses liées à la publication d'outils pour accompagner les maires renouvellement élus, ainsi que la prise en charge des frais de missions des experts du conseil supérieur de la fonction publique territoriale sur le budget de fonctionnement du regroupement « organismes nationaux ».

2) Par le décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits sortants sur le programme 122 à hauteur de 629 310€ en AE=CP, depuis :

- la ligne « Dotations Outre-mer » à hauteur de 600 000€ en AE=CP vers le programme 203 « Infrastructures et services de transports » du ministère de la transition écologique, destinés au financement de la restitution des crédits transférés à hauteur des deux tiers en raison du report de transfert des trois aérodromes à la Polynésie française à compter du 1er octobre 2020 ;
- la ligne « Administration » de la DGCL à hauteur de 29 310€ vers le ministère de l'Intérieur (programmes 152, 176, 216 et 354), destinés au remboursement des masques COVID commandés par la DGCL.

3) Par la loi de finances rectificative n°2020-1473 du 30 novembre 2020 (LFR IV) à hauteur de 20M€ en AE=CP, au regard de l'ampleur des dégâts causés par la tempête Alex d'octobre 2020 dans le département des Alpes-Maritimes, au titre de la dotation de solidarité.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts pour le financement des dépenses de fonctionnement du comité des finances locales, du CNEN et de la CCEC correspondent à une attribution de produits issue d'un préciput porté sur la dotation globale de fonctionnement (prélèvement sur recette).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	57 702 775	57 702 775	0	8 058 199	8 058 199
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	57 702 775	57 702 775	0	8 058 199	8 058 199

En 2020, la réserve de précaution initiale s'est élevée à 57,7 M€ en AE et 8,1 M€ en CP, soit 24% du montant des crédits ouverts en LFI en AE (mise en réserve intégrale du fonds d'urgence pour les départements, conformément au document de répartition initiale des crédits et des emplois visé pour l'année 2020, et application du taux de 4% pour les autres lignes) et 4% du montant des crédits ouverts en LFI en CP. Ces crédits ont fait l'objet d'un dégel intégral en fin de gestion via le tamponné n°27 du 16 novembre 2020, pour amorcer le financement, en 2020 et en 2021, des travaux de réparation des dégâts exceptionnels causés par la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes au titre de la DSEC et pour tirer les conséquences du caractère légalement garanti des mécanismes de compensation d'une grande partie des crédits du BOP SEC.

Les principaux mouvements de fongibilité internes sont présentés comme suit :

- La ligne fonds exceptionnel des départements (Saint-Martin) n'ayant pas été mobilisée en fin de gestion, des mesures de fongibilité ont été prises afin d'abonder le complément de la dotation globale de fonctionnement des provinces de Nouvelle-Calédonie à hauteur de 5 717 302€ en AE=CP ;

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 80 000€ en AE=CP ont été distribués depuis la ligne fonds exceptionnel des départements (Saint-Martin) vers la ligne aide aux communes en difficultés financières, correspondant au gel initial de cette ligne ;
- 129 900€ en AE=CP sont venus alimenter le financement des aides aux communes pour la restructuration défense (FSCT) depuis la ligne fonds exceptionnel des départements (Saint-Martin), aucun crédit n'ayant été ouvert à ce titre en LFI 2020 ;
- 23 000 € en AE=CP ont été déplacés du BOP3 vers le BOP1 pour la mission opérationnelle transfrontalière (MOT).

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 285 035 659	CP ouverts en 2020 * (P1) 240 901 637
AE engagées en 2020 (E2) 172 463 948	CP consommés en 2020 (P2) 208 445 996
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 36 903 450
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 112 571 711	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 171 542 546

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 158 593 526				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -1 060 427				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 157 533 099	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 36 903 450	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 120 629 649
AE engagées en 2020 (E2) 172 463 948	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 171 542 546	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 921 402
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 121 551 051
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 21 987 175
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 99 563 876

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dispositifs comportant des restes à payer au 31 décembre 2020 sur le programme sont la dotation « catastrophes naturelle » (DSEC) et les reliquats des travaux divers d'intérêt local (TDIL - ancienne réserve parlementaire dont les engagements passés sont en cours d'extinction).

Les restes à payer des TDIL sont établis par le bureau des cabinets du ministère de l'intérieur, qui gère l'extinction progressive du dispositif. Les restes à payer découlant de la dotation catastrophe naturelle sont suivis par la DGCL

Un important travail de fiabilisation des restes à payer de la DSEC a été réalisé en 2019 et poursuivi en 2020. Un recensement exhaustif de l'ensemble des événements pour lesquels des engagements non couverts subsistent a été réalisé auprès des préfetures, qui a donné lieu à la réalisation d'un échéancier plus robuste, encore en cours de finalisation.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales		99 000 000 29 493 195	99 000 000 29 493 195		57 922 294 65 476 746	57 922 294 65 476 746

Pour les dépenses d'intervention de l'action n° 01, on remarque un écart entre la prévision LFI 2020 et la consommation des crédits. Cet écart s'explique principalement par :

- la nature même de la DSEC : compte tenu du caractère incertain et imprévisible des événements climatiques, le montant d'AE et de CP consommé chaque année peut difficilement être anticipé ;

- la mise en place du dispositif de compensation par l'Etat des frais de garde des élus locaux qui a eu lieu au tout début de l'année 2021 : les crédits à verser au titre de l'année 2020 (7M€ en AE=CP ont été ouverts à cette fin) ont donc été reportés et seront consommés en 2021 ;

- la ligne « Fonds exceptionnels des départements » à hauteur de 50M€ en AE en LFI (et 58,9M€ après prise en compte des reports) et de 8,9 M€ en CP (crédits issus de l'arrêté de report) qui n'a pas fait l'objet de consommation et dont une partie des crédits a été redéployée en cours de gestion sur d'autres lignes du programme 122, pour lesquelles des besoins avaient été identifiés à hauteur de 5,9 M€.

Au total, 147 459 205 € en AE ont été ouverts sur l'action n° 01 du programme 122 en gestion 2020. Le montant des crédits se décompose comme suit :

- 99 000 000 € ouverts en LFI 2020 ;
- 22 716 430 € en reports 2019 sur 2020 ;
- 20 000 000 € en LFR IV 2020 ;
- 5 742 775 € par mobilisation de crédits dégelés qui avaient été mis en réserve au titre d'autres actions du programme.

En CP, 103 336 819 € au total ont été ouverts dont :

- 57 922 294 € en LFI 2020 ;
- 19 673 218 € en reports 2019 sur 2020 ;
- 20 000 000 € en LFR IV pour 2020 ;
- 5 741 307€ par mobilisation de crédits dégelés qui avaient été mis en réserve au titre d'autres actions du programme.

Il est à noter qu'en AE comme en CP, le montant de crédits ouverts a été modifié par des mouvements de fongibilité depuis et vers d'autres actions du programme, représentant ainsi une minoration de 5 694 302€ en AE=CP € sur les crédits de l'action 1.

La consommation effective des crédits s'est élevée à 43,2 M€ en AE. L'écart en AE correspond à des minorations d'AE au titre des exercices antérieurs qui viennent réduire artificiellement la consommation en AE de l'année.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	99 000 000	29 493 195	57 922 294	65 476 746
Transferts aux collectivités territoriales	99 000 000	29 597 077	57 922 294	65 453 746
Transferts aux autres collectivités		-103 882		23 000
Total	99 000 000	29 493 195	57 922 294	65 476 746

DEPENSES D'INTERVENTION

AIDE AUX COMMUNES EN DIFFICULTES FINANCIERES

Des subventions exceptionnelles de fonctionnement peuvent être accordées par l'État aux communes confrontées à des difficultés financières particulièrement graves dues à des circonstances exceptionnelles. Ces aides, attribuées sur arrêté conjoint des ministres en charge des collectivités territoriales et du budget, ont vocation à favoriser la mise en place d'un plan de redressement lorsque la situation de déséquilibre budgétaire est constatée. L'article L. 2335-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), auquel renvoie l'article L. 5211-36 du même code pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), définit le cadre général relatif à l'attribution de ces subventions.

Pour l'année 2020, le montant total des crédits disponibles et délégués à trois communes et à un EPCI fragilisés financièrement s'élève à 2 000 000 € en AE = CP. Ces crédits ont été intégralement consommés.

Ce dispositif a été déployé en 2020 vers :

- une commune de métropole : Longlaville (300 000€) en Meurthe-et-Moselle ;
- deux communes et un EPCI d'outre-mer en Guadeloupe: Pointe-à-Pitre (800 000€), Basse-Terre (500 000€) et communauté de communes de Marie-Galante (400 000€).

AUTRES SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ORGANISMES LOCAUX

La ligne « autres subventions aux collectivités territoriales et organismes locaux » n'a pas été dotée en LFI 2020 mais, à l'instar des années précédentes, elle a bénéficié d'un mouvement de fongibilité interne en provenance du BOP Administration de la DGCL (ADC) à hauteur de 23 000 € afin d'assurer la mise en paiement d'une convention en faveur de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT). Ces crédits ont été entièrement consommés en AE et CP.

DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES

Le financement des réparations de dégâts causés par les calamités publiques est destiné à compenser partiellement les dépenses que les collectivités locales ont à engager à la suite de dégâts liés à des événements climatiques ou géologiques. Les taux de ces subventions peuvent varier de 30 % à 80 % du montant total des dégâts éligibles subis par une collectivité, voire 100 % dans certains cas. Le montant des subventions allouées aux collectivités locales victimes d'un même événement climatique ou géologique fait l'objet d'un arbitrage interministériel (après une mission IGA-CGEDD) lorsque le montant des dégâts éligibles est supérieur à 6 M€. Pour des événements dont le montant de dégâts éligibles est compris entre 1 M€ et 6 M€, le préfet du département concerné a recours à une mission d'évaluation du conseil général de l'environnement du développement durable (CGEDD). Il dispose, par ailleurs, d'une marge d'appréciation pour tenir compte de la situation financière de la collectivité bénéficiaire.

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2020, les 129,9M€ de crédits ouverts en AE sur la ligne "dotation de solidarité" se décomposent comme suit :

- 40 M€ ouverts en LFI ;
- 13,8 M€ de report 2019 sur 2020 ;
- 20 M€ en LFR IV 2020 ;

Il faut ajouter à cette somme 56,1 M€ par mobilisation des crédits dégelés des autres actions du programme.

41 048 697€ € ont été délégués aux préfetures et 41 020 265€ ont été engagés au niveau local.

En AE

Les crédits concernent principalement l'indemnisation des collectivités locales pour les intempéries les plus importantes :

- 7,5 M€ pour les départements des Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence et le Var au titre des intempéries de fin 2019 ;
- 3,9M€ pour les départements de l'Aude et des Pyrénées orientales au titre des intempéries de janvier 2020 (tempête Gloria) ;
- 25,7 M€ d'avance pour les Alpes-Maritimes à la suite de la tempête Alex d'octobre 2020.

L'écart entre les crédits disponibles et les crédits consommés a fait l'objet d'un report sur l'exercice 2021, afin de faire face aux besoins prévisibles d'engagements liés à la tempête Alex.

Enfin, l'opération de sensibilisation entreprise auprès des gestionnaires locaux depuis 2008, les invitant à clôturer systématiquement les opérations achevées et à suivre les minorations de l'ensemble des opérations ouvertes et non clôturées a été poursuivie (les minorations d'opération s'élèvent à plus de 6,6 M€ pour 2020).

En CP

En 2019, les 67,6 M€ de crédits ouverts sur la ligne « dotation de solidarité » se décomposent comme suit :

- 30 M€ ouverts en LFI ;
- 10,7 M€ de reports 2019 sur 2020;
- 20 M€ en LFRIV 2020 ;

Il faut ajouter à cette somme 6,8 M€ par mobilisation des crédits dégelés des autres actions du programme.

47 916 590 € ont été délégués aux préfetures et 46 825 641 € ont été mandatés en faveur des bénéficiaires.

Les crédits délégués et non consommés, soit 28 432 € en AE et 1 090 949 € en CP, ont fait l'objet d'une demande de report.

AIDE AUX COMMUNES POUR LA RESTRUCTURATION DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Cette sous-action, non dotée en LFI 2020, a bénéficié d'un mouvement de fongibilité à hauteur de 129 900 € en AE et en CP en 2020. Ces crédits ont été consommés en totalité en faveur de trois communes : Varennes-sur-Allier (30 000€) dans l'Allier, Senlis (22 500€) dans l'Oise et Drachenbronn-Birlenbach (77 400€) dans le Bas-Rhin.

FONDS D'URGENCE AUX DEPARTEMENTS

Doté de 50 M€ en AE en LFI 2020, le fonds d'urgence aux départements (Saint-Martin) n'a pas fait l'objet de demande au cours de la gestion 2020 et une partie des crédits obtenus en report 2019 vers 2020 à hauteur de 8,9M€ en AE=CP a été redéployée en cours de gestion sur d'autres lignes du programme 122, dont des besoins avaient été identifiés à hauteur de 5,9 M€. Le dégel de cette ligne en AE à hauteur de 50M€, ainsi que le reliquat des crédits reportés de 3M€

en AE=CP sont demandés en report afin de financer les travaux de réparation dans les Alpes-Maritimes à la suite de la tempête Alex au titre de la DSEC.

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INTERET LOCAL

L'action n°01 porte aussi les crédits d'intervention consacrés aux subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) mis à disposition des parlementaires. Parallèlement à l'extinction du dispositif de réserve parlementaire, prévue par la loi organique n°2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, le Gouvernement a décidé de ne plus avoir recours au procédé dit « de la réserve ministérielle ».

18 922 294 € de crédits en CP ont été ouverts en LFI 2020 sur cette ligne et 18 165 402€ mis à disposition, après déduction faite de la réserve de précaution (756 892€). Au 31 décembre la consommation de CP s'élevait à 16 498 205 € (soit plus de 90 % des crédits ouverts). Par ailleurs, du fait d'une clôture à tort d'AE des années antérieures, ne pouvant faire l'objet d'un recyclage, 10 779 € d'AE ont été de nouveau mis à disposition et engagés, par mobilisation d'autres lignes du BOP Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales, afin de pouvoir procéder au paiement des opérations concernées. Ces crédits font l'objet d'arrêtés signés par le ministre de l'Intérieur et sont gérés par le bureau du cabinet du ministre.

REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDE-ELU LOCAL

Les 7M€ en AE=CP ouverts en LFI 2020 pour cette nouvelle ligne budgétaire, destinée aux remboursements de frais de garde des élus lors des réunions des conseils municipaux, pour les communes de moins de 3 500 habitants via l'Agence de services et de paiement (ASP), et faisant suite à la promulgation de la loi « Engagement et proximité » le 27 décembre 2019, n'ont pas pu être engagés au cours de la gestion 2020. La convention de mandat entre la DGCL et l'ASP, relative à la gestion de ce dispositif a été signée en tout début d'année 2021. A ce titre, les crédits ouverts au titre de l'année 2020 ont été obtenus en report sur 2021.

ACTION

02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales		722 976	722 976	686 301		686 301
		644 100	644 100	642 598		642 598

Les crédits pour le BOP administration des relations avec les collectivités territoriales ouverts en LFI s'élèvent à 636 826 € en AE et 600 151 € en CP.

En 2020, 4% ayant été retenus pour la réserve de précaution, les crédits mis à disposition s'élevaient en AE à 611 353 € et en CP 576 146 € et la réserve de précaution s'élevait à 25 473 € en AE et 24 005 € en CP.

Les crédits du BOP administration des relations avec les collectivités territoriales ouverts en LFI se répartissent en dépenses de fonctionnement HT2 pour 551 826€ en AE (529 753€ une fois la réserve de précaution déduite) et 514 951 en CP (494 353 € une fois la réserve de précaution déduite) et en dépenses d'investissement pour 85 000 € en AE (81 600 € une fois la réserve de précaution déduite) et 85 200 € en CP (81 792 € une fois la réserve de précaution déduite).

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits d'investissement pour les applications de la DGCL ont été débasés en LFI 2020 du programme 122 vers le programme 216, à la suite de la création de la direction du numérique (DNUM) du ministère de l'intérieur au 1^{er} janvier 2020.

Le budget de fonctionnement a bénéficié d'un report de crédits 2019 en 2020 de 200 000€ en AE=CP. Comme chaque année, un versement a été effectué au profit de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT) pour 23 000 € en AE=CP, par mouvement de fongibilité vers le BOP aides exceptionnelles aux collectivités territoriales. La période de crise sanitaire a nécessité un transfert en gestion sortant à hauteur de 29 310 € en AE=CP vers d'autres programmes budgétaires du ministère de l'intérieur (P152, 176, 216, 354) afin de financer la dotation en masques et produits de protection sanitaire dévolus à la DGCL.

Les montants des dépenses de fonctionnement et d'investissement respectivement inscrits en AE et CP ne correspondent pas aux dépenses réelles en AE et CP. La différence observée s'explique par une imputation des crédits informatiques en fonctionnement, sans incidence sur les montants totaux du BOP.

Le BOP précité comprend également 2 unités opérationnelles qui ont bénéficié d'un report de crédits 2019 en 2020 (CFL : 51 133€ en AE et 68 881 € en CP et OFGPL : 51 063 € en AE et 56 886 € en CP) et d'une attribution de produits (CFL : 72 660 € en AE=CP et OFGPL : 4 317€ en AE=CP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	637 976	644 100	601 101	642 598
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	637 976	644 100	601 101	642 598
Titre 5 : Dépenses d'investissement	85 000		85 200	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	85 000		85 200	
Total	722 976	644 100	686 301	642 598

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour la gestion 2020, les crédits informatiques relevant des dépenses d'investissement et non de fonctionnement, 556 643 € en AE et 555 179€ en CP ont réellement été consommés au titre des dépenses de fonctionnement, répartis comme suit :

- 490 418 € en AE et 485 656 € en CP au titre de dépenses courantes de fonctionnement de la DGCL (téléphonie, impression, dépenses liées au parc de véhicule, mobilier et fourniture, travaux et maintenance, frais de déplacement et missions, communication, rémunération des stagiaires, abonnement et documentation,...). L'année a été marquée par la création d'une nouvelle sous-direction et l'arrivée de 30 ETP, ce qui a notamment nécessité des équipements en mobilier, matériel informatique et fournitures de bureau.
- 66 225 € en AE et 69 523 € en CP ont financé les dépenses de fonctionnement du CFL, et deux autres instances de dialogue avec les élus locaux (CNEN et CCEC) ainsi que l'OFGPL. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses liées à la publication.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

87 457 € en AE et 87 419€ en CP ont été consommés au titre des petits équipements informatiques de la DGCL, notamment pour le déploiement du télétravail.

ACTION

04 – Dotations Outre-Mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Dotations Outre-Mer		142 932 539	142 932 539		142 932 539	142 932 539
		142 326 652	142 326 652		142 326 652	142 326 652

142 932 539 € en AE = CP ont été inscrits en LFI 2020 sur l'action n°04 du programme 122 « dotations outre-mer ». Ces crédits comprennent une ouverture de crédits de 900 000 € en AE=CP, gagée par minoration des crédits du programme 203 « Infrastructures et services de transports » du ministère de la transition écologique, au titre de la compensation du transfert des aérodromes de Bora-Bora, Raiatea et Rangiroa à la collectivité de la Polynésie française initialement prévu au 1er avril 2020. Un rétro-transfert à hauteur de 600 000€ a eu lieu en gestion vers le programme 203 en raison du report de ce transfert au 1er octobre 2020, ramenant ainsi le montant des crédits ouverts pour l'action 04 à 142 332 539 € en AE=CP. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 142 326 652€, soit quasiment l'intégralité des crédits ouverts.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	142 932 539	142 326 652	142 932 539	142 326 652
Transferts aux collectivités territoriales	142 932 539	142 326 652	142 932 539	142 326 652
Total	142 932 539	142 326 652	142 932 539	142 326 652

La quasi-totalité des crédits en AE et CP a été consommée en 2020. Cette action comprend la DGF Nouvelle-Calédonie (82 747 941 M€ intégralement consommés en AE = CP), la dotation globale de compensation (DGC) Nouvelle-Calédonie (exécutée à hauteur de 53 842 522 €, soit un reliquat marginal de crédits non consommés de 5 887 €), la DGC Polynésie Française (exécutée à hauteur de 1 302 451 € en AE = CP, après rétro-transfert de 600 000€ en AE=CP vers le programme 203 précité) et la DGC de Saint-Martin (4 433 738 €, intégralement consommés en AE = CP).